

Rapport de minorité de la commission chargée d'étudier la réponse de la municipalité au postulat

de M. Jean-Michel Favez lui demandant de présenter au conseil communal un rapport sur les démarches en cours et futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives glandoises du lac

La commission au complet s'est réunie le 9 janvier dans le cadre de la réponse donnée par la Municipalité au postulat de M. Jean-Michel Favez.

La Commission tient à remercier M. le Municipal, Olivier Fargeon, pour sa disponibilité et pour les informations fournies.

Les membres du rapport minoritaire reconnaissent que la Municipalité n'est pas restée inactive ces dernières années sur ce dossier. Ils la remercient pour les deux projets en cours qui devraient concrètement ouvrir un premier cheminement piétonnier public le long des rives glandoises du lac et offrir un nouveau lieu de détente et de baignade sous la Lignière.

Ces membres reconnaissent aussi que d'autres dossiers, sans doute également prioritaires, engagent déjà les finances communales.

Ils ont conscience que les services communaux ne disposent pas de toutes les forces nécessaires pour mener de front les nombreux dossiers d'une ville en pleine expansion.

Cependant, la réponse de la Municipalité n'est pas satisfaisante car elle ne donne que des indications vagues concernant les démarches et les engagements à moyen terme.

Elle ne répond pas aux attentes des référendaires et de la population qui désirent des pistes concrètes et un engagement visible de leurs Autorités. Les réponses apportées dans leur rapport concernent des projets déjà réalisés ou à bout touchant mais ne présentent aucune vision stratégique pour le futur.

Nous sommes tout à fait conscients qu'il n'est pas possible de parler en terme précis de date. Par contre, nous aimerions connaître pour quel horizon la Municipalité compte mener à bien le cheminement.

L'expérience montre qu'il faut beaucoup de temps entre les études, les négociations avec les riverains, les éventuelles expropriations, la votation des divers crédits et le moment où les premiers promeneurs pourront enfin fouler le sol de ce nouveau chemin.

Mais heureusement, pour mémoire, une étude préliminaire existe déjà sur le tronçon en direction du golf.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une politique attentiste au gré de la bonne volonté des propriétaires et uniquement basée sur la négociation. Ce tronçon est constitué, pour sa très grande partie, de parcelles grevées de servitudes de passage public à pied. Ces servitudes représentent un contrat qui lie le propriétaire au Canton. Elles ne peuvent pas aller uniquement dans le sens des propriétaires. En demandant une concession d'eau sur l'espace public, les propriétaires s'engageaient à ouvrir, à un moment donné, un passage public à pied. Il n'est dès lors pas loyal de leur part de renier leurs engagements et de s'opposer à la volonté de la population, ni aux Autorités communales qui la représentent quand les projets se concrétisent.

Enfin, alors que certains conseillers craignent pour les finances communales, les membres du rapport minoritaire rappellent que le postulant ne demandait qu'un rapport. Mais un rapport avec les éléments suivants :

- une feuille de route
- l'état des démarches actuelles et futures
- l'inventaire des éléments favorisant ou bloquant la procédure
- l'avancée des négociations avec les propriétaires
- la nature des obstacles
- un calendrier

Ces éléments permettraient non seulement au conseil communal de suivre l'évolution du dossier sur plusieurs législatures, mais également à la population, très demandeuse comme en témoignent les résultats du vote populaire, d'avoir une vision officielle claire des intentions municipales.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la commission minoritaire juge la réponse municipale insuffisante et déplore que le rapport municipal puisse passer pour un manque de vision stratégique pour le futur.

Des précisions allant dans le sens des éléments précités auraient certainement réussi à rassurer tout le monde sur les intentions réelles de la Municipalité et sa volonté transparente de poursuivre les démarches.

Pour toutes ces raisons, les membres du rapport de minorité vous demandent de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Michel Favez.

Myriam Grandjean (rapporteur)



Jean-Michel Favez (postulant et membre)

Patrick Uebelhart (membre)



Marika Thévenaz (membre)